



**DU MINERVOIS
AU CAROUX**

HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	26
Pouvoirs :	11
Voix délibératives :	37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 Septembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 19 Septembre 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS, André ARROUCHE, Jean-Pierre BARTHES, Josian CABROL, Patrick CABROL, Roland COUTOU, Jean Yves DUFAUD, Béatrice FALCOU, Bernard FONTES, Marie José FOUQUET, Laurie GOMEZ, Magali GUIRAUD, Christian LIGNON, Franck LIGNON, Catherine LISTER, Luc LOUIS, Benoit MARSAUX, Marie MAYNADIER, Vincent NAUDIN, Pierre André PEDESSEAU, Françoise PEREZ, Thérèse SALAVIN, Jean Marc SALEINE, Thierry SALLES BLAYAC, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC

Ayant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Anne CABRIE à Jean Yves DUFAUD ; Michel CARQUET à Béatrice FALCOU ; Ghislaine COUSTAL à André ARROUCHE ; Delphine GAZEL à Jacques SOULIGNAC ; Michel LIGNON à Jean Marc SALEINE ; Alain MOULY à Josian CABROL ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Pascale PEYTAVI à Franck LIGNON ; Jacques PLANES à Jean ARCAS ; Franck POIJOL RICARD à Benoit MARCEAU

Étaient absents : Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Yves FRAISSE ; Marie Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Harmonie GONZALEZ ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Bruno PLA ; Alain TAILHAN ; Didier VORDY

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2024.09.26/148

Objet : Espace de Vie Sociale L'AGORA = Demande de renouvellement de label – Période 2025/2029

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence en matière d'Action Sociale ;
VU la délibération n° 2018.29.11/104 engageant la collectivité dans une démarche de labellisation de la Maison des Loisirs, équipement communautaire situé à Saint-Pons de Thomières en Espace de Vie Sociale ;
VU la délibération n° 2019.26.09/066 autorisant la création d'un Espace de Vie Sociale au sein de la Maison des Loisirs ;

CONSIDERANT qu'une première labellisation a été octroyée pour la période 2021/2024 par les services de la CAF de l'Hérault ;

CONSIDERANT l'investissement des habitants et des partenaires autour des projets menés parfois en transversalité avec les autres services de la collectivité ;

CONSIDERANT que depuis sa mise en place un collectif d'habitants participe activement à la vie de l'EVS L'AGORA ;

CONSIDERANT que chaque année, la fréquentation de l'EVS évolue à la hausse ;

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Sollicite** le renouvellement de l'agrément EVS pour la période 2025/2029 auprès des services de la CAF de l'Hérault ;

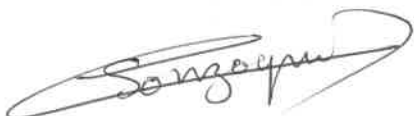
Accusé de réception en préfecture
034-200066348-20240926-D1482024-DE
Date de télétransmission : 04/10/2024
Date de réception préfecture : 04/10/2024

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI**



**Le Président
Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr